

Compte rendu de la séance du Conseil administratif du jeudi 18 novembre 2021

En respectant les mesures sanitaires en vigueur, c'est au lycée des Métiers Charles-De Gaulle de Compiègne que s'est réuni le jeudi 18 novembre 2021, sur convocation datée du 21 octobre, le Conseil administratif de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques de l'Oise, sous la présidence de madame Martine Fondeur.

Présents : Martine Fondeur (présidente), Ghyslaine Lasbleiz (vice-présidente), Claudine Colin (trésorière), Francine Obry (secrétaire), Jean Chalvin (secrétaire adjoint), Michel Bettan, Jean-Yves Bonnard, Michelle Jovenaux, Jean-Marie Lelong, Jean-Paul Lesueur, Brigitte Paque.

Absents excusés : Annick Becquerelle, Claude Boulet, Bernard Geisen (président d'honneur), Françoise Graux-Chini, Philippe Jamet, Gérard Joannes, Paula Lucas, Françoise Ould (vice-présidente), Philippe Papet.

Annick Becquerelle a donné pouvoir à Francine Obry
Claude Boulet a donné pouvoir à Martine Fondeur
Bernard Geisen a donné pouvoir à Claudine Colin
Françoise Graux-Chini a donné pouvoir à Claudine Colin
Philippe Jamet a donné pouvoir à Martine Fondeur
Gérard Joannes a donné pouvoir à Ghyslaine Lasbleiz
Françoise Ould a donné pouvoir à Martine Fondeur
Philippe Papet a donné pouvoir à Martine Fondeur.

En préambule, Jean-Marie Lelong nous informe d'un logiciel diffusé par Erasmus et le programme de l'Union européenne pour l'apprentissage ludique des langues étrangères à l'école primaire « Blabolanguo-Language is a game ! ».

La séance s'est ouverte à 14 h par un mot de bienvenue de madame la présidente, qui a rappelé que, malgré cette longue période d'incertitude due à l'épidémie, les activités du Bureau ont pu aussi bien que possible se dérouler. Des articles ont été publiés dans la revue nationale, écrits par Jean-Marie Lelong et Jean Chalvin qui par ailleurs a été nommé premier correcteur de la revue. Dans le prochain numéro consacré à la chanson française, madame Divanac'h, enseignante au collège Jules-Michelet de Creil, a écrit un article sur les classes CHAM (classe à horaires aménagés en musique) qui a été apprécié par le comité de rédaction de la revue. À l'occasion, nous pourrions sans doute demander au Chœur des Collégiens du Conservatoire de Creil (les 4C) d'intervenir lors d'une de nos prochaines rencontres solennelles ou festives.

A été également évoquée la sortie en Picardie verte qui, la veille de ce C.A., a été une pleine réussite pour les 22 personnes qui ont répondu à l'invitation lancée il y a quelques mois. Quelle joie de se retrouver pour une escapade dans les bocages picards verdoyants après une telle traversée aride du désert... L'office du Tourisme de Gerberoy a proposé une journée de découverte d'une fabrique de carrelage à Saint-Samson-la-Poterie et d'un atelier de vannerie à Crèvecœur-le-Grand. Un repas roboratif fut servi dans une auberge renommée de Haute-Epine, le tout pour 40 euros par personne.

Un voyage à Vienne (Autriche) est programmé du 11 au 14 mai 2022. 27 personnes y participeront (6 administrateurs, 6 adhérents, 5 sympathisants), ... si le coronavirus le permet : les mesures prises ces jours-ci par le gouvernement autrichien l'en empêcheraient actuellement.

Le lauréat du prix Goncourt de cette année, Mohamed Mbougar Sarr, ayant fait son hypokhâgne au lycée Pierre-d'Ailly de Compiègne, Jean Chalvin a émis l'idée, reprise avec enthousiasme par Martine Fondeur, de

l'y inviter (avec l'accord du proviseur du lycée) lors d'une remise de prix aux élèves s'étant distingués à nos concours et de l'interviewer pour la revue nationale et pour notre bulletin saisonnier d'informations.

L'ordre du jour s'énonçait ainsi :

- Approbation du compte rendu du dernier Conseil administratif du 21 septembre dernier
- Compte rendu du congrès d'Avignon
- Choix d'une carte de vœux
- Point financier- Adhésions
- Préparation de l'A.G.
- Préparation de la C.R.P.A
- Dates à retenir

Approbation du dernier Conseil administratif du 21 septembre 2021 :

Le compte rendu du Conseil administratif du 21 septembre dernier est approuvé par le conseil à l'unanimité.

Compte rendu du congrès d'Avignon :

Ce congrès, qui a eu lieu en dehors de l'A.G. nationale annuelle, s'est tenu les 8 et 9 octobre dans la cité papale d'Avignon par un temps radieux et sur un site prestigieux. Le thème choisi était la francophonie. Le rapport qu'en ont fait les déléguées présentes, Martine Fondeur, Claudine Colin et Francine Obry, a été critique à propos de l'accueil qu'elles ont reçu. Martine a certes pu s'exprimer pour présenter les nouveaux concours de mathématiques proposés aux élèves de tous les niveaux d'étude. Mais toutes trois ont constaté de façon unanime que l'offre ne fut pas à la hauteur du prix exigé.

Le prochain congrès se tiendra au Touquet et le suivant à Lausanne.

Choix de la carte de vœux

Il a été décidé en Bureau d'illustrer la carte de vœux officielle de l'Amopa-Oise par une production des écoliers d'une classe de l'école maternelle Pierrette Abeille de La Croix-Saint-Ouen (lauréats d'un concours départemental Mosaïque que nous avons organisé). Après vote, c'est la carte n°3, insérée dans ce compte rendu, qui a été choisie en majorité par 9 administrateurs.

Bilan financier

Claudine Colin, en sa qualité de trésorière, brosse à grands traits l'état actuel du budget de la section de l'Oise de l'Amopa. Bilan en fort bonne santé, puisque, à l'heure actuelle, il y a un excédent en compte de 10 836,86 euros.

Nous sommes 142 adhérents et 15 sympathisants à avoir payé notre cotisation annuelle.

17 Amopaliens n'ont pas repris leur adhésion en 2021.

Une information du Bureau national : l'abonnement annuel à la revue nationale de l'Amopa passe de 24 à 18 euros.

Claudine signale par ailleurs qu'il a fallu acheter pour 574,72 euros de timbres pour gérer la correspondance avec les adhérents : réflexe d'une bonne gestionnaire puisqu'une hausse des tarifs postaux est annoncée pour 2022.

C.R.P.A.:

À ce jour, aucun des 18 récipiendaires n'a répondu à l'invitation que nous leur avons lancée pour la cérémonie de remise des médailles au tribunal de Compiègne vendredi 21 janvier 2022 à 18 h.

Triste constat.

Si au 30 novembre prochain moins de 10 personnes répondent présent, le conseil administratif décide par un vote à l'unanimité d'annuler cette cérémonie et de la reporter à une date ultérieure. Aucune relance auprès des personnes concernées ne sera faite.

La date et le lieu n'ont d'évidence pas eu l'heur de convenir aux personnes qui devaient être décorées ni du reste à plus d'un administrateur.

Sorties :

Le déjeuner festif de début d'année auquel sont invités les adhérents (avec leurs conjoints) et les sympathisants aura lieu le jeudi 27 janvier à 12 h 30 au restaurant « La Renardière » de Gouvieux pour une dégustation qui vaudra à chacun une dépense de 40 euros.

Dans l'après-midi sera organisée une visite privée du musée des Bombardements à Saint-Maximin. (le musée est fermé au public ce jour de semaine-là). La section prend en charge le coût de la visite guidée.

Assemblée générale électorale :

La prochaine assemblée générale départementale de l'Amopa, qui sera électorale, se tiendra le 30 mars 2022 au lycée Amyot-d'Inville de Senlis.

Une rencontre a eu lieu mardi 16 novembre entre Martine Fondevin et Jean Chalvin d'une part et le chef des travaux et une professeure d'arts graphiques appliqués d'autre part au lycée Amyot-d'Inville pour mettre au point l'idée de faire travailler une classe de seconde de ce lycée professionnel sur la confection d'un menu pour cette assemblée générale départementale de mars. Rencontre positive en tout point.

Il est décidé, pour un montant total de 210 euros, de gratifier la classe (15 élèves) d'un diplôme et d'un chèque de 150 euros et les deux élèves ayant présenté les travaux les plus attractifs d'un diplôme et de 30 euros chacun.

Le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 10 h. Les résultats de l'élection pourront être proclamés à 10 h 45, à la clôture des travaux statutaires. Juste avant la conférence qu'a gentiment accepté de faire Philippe Papet sur l'abbé Amyot-d'Inville. À l'apéritif, la chorale des élèves du lycée Hugues-Capet nous gratifiera d'un concert. Après le déjeuner pris au lycée, les nouveaux administrateurs se retireront pour élire le président pendant le temps du café à la fin du repas. La journée se terminera par une visite guidée des arènes de Senlis, où nous nous rendrons en covoiturage.

Jean-Marie Lelong nous a promis un clip d'accueil musical pour une présentation spectaculaire de l'Amopa-Oise.

Il est décidé de maintenir la tombola, dont les lots ont été achetés pour des rencontres qui n'ont pu avoir lieu dans ce passé récent troublé par un virus insidieux.

Francine Obry énonce avec précision la marche à suivre lors de l'élection du conseil administratif. Martine Fondevin s'était au préalable renseignée auprès de Alain Dorato, président de la section de Monaco et responsable au niveau national du déroulement d'élections.

Les candidats doivent envoyer leur lettre de candidature avant le 5 février 2022 ; l'appel à candidature aura été lancé un mois auparavant, le 5 janvier 2022. Les C.V. des candidats doivent être envoyés par courrier à l'adresse du siège de l'Amopa-Oise (16, rue des Ormes, à Coye-la-Forêt). Les votes par correspondance seront adressés à la présidente du bureau de vote, Ghyslaine Lasbleiz.

Il y aura 2 listes d'émargement, l'une notifiant la présence, l'autre validant le vote, signée lorsque la personne aura voté (pour elle et pour ses mandants).

Le bureau de vote est composé de 2 personnes entourées de 2 scrutateurs.

Le président du Bureau sera la vice-présidente actuelle, Ghyslaine Lasbleiz, qui a accepté cette charge et qui

sera assistée d'un administrateur ayant décidé de ne plus se représenter ; Jean-Paul Lesueur accepte cette mission.

Les 2 scrutateurs seront d'une part un sympathisant n'ayant aucune attache familiale avec un administrateur actuel ou candidat et d'autre part quelqu'un qui ne se représente pas ou un membre du conseil administratif qui ne prendra pas la parole en assemblée générale.

Le dépouillement obéit à des règles strictes : le président du bureau de vote ouvre les enveloppes une à une, montre le bulletin à l'autre membre du bureau qui note les noms inscrits sur le bulletin, le tout en présence des scrutateurs.

C'est le président du bureau de vote qui vient annoncer les résultats du vote, en énonçant le nom des élus et les suffrages qu'ils auront obtenus par ordre décroissant.

C'est le doyen du conseil administratif, Michel Bettan, qui a tiré au sort la lettre de l'alphabet par laquelle débutera la liste des candidats. Ce sera la lettre Q.

On ne raye pas les noms ; on coche la case devant le nom de celui ou celle que l'on souhaite élire.

On peut cocher le nombre de noms que l'on veut, mais 20 au plus.

Seront élus les 20 qui auront obtenu le plus de voix.

On peut avoir moins de 20 candidats et fonctionner à moins de 20 (beaucoup de sections ne fonctionnent qu'avec 15 voire 12 membres seulement) ; il sera opportun de modifier en ce sens en temps voulu le règlement intérieur de la section.

Les prochaines dates à retenir sont donc :

25 janvier 2022 : prochain conseil administratif, à 9 h 30 au collège Pellerin de Beauvais

27 janvier 2022 : déjeuner festif de début d'année à Gouvieux

1er mars 2022 : commission des concours à Beauvais

Le premier conseil administratif après l'élection devra se tenir quelques jours après l'A.G. électorale avec comme seul ordre du jour officiel celui de désigner les membres du Bureau et les personnes désignées pour siéger dans les diverses commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h

Rédaction : Jean Chalvin, secrétaire adjoint

Édition : Francine Obry, secrétaire

Ce compte rendu est publié, après avoir été vérifié par les membres du Bureau présents et validé par madame la Présidente.

Vu, la Présidente, Martine Fondeur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Fondeur', with a horizontal line underneath.